



Résumé

Processus de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981

Valorisation des résultats : charte de projet

Mandat légal

La Confédération a pris différentes mesures durant le processus de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (MCFA).. En se fondant sur la loi de 2017 (LMCFA), elle a mis en place les mesures suivantes :

- les victimes obtiennent un soutien des archives cantonales et des points de contact cantonaux pour réaliser un travail de mémoire individuel et peuvent solliciter une contribution de solidarité unique ou des aides financières pour des projets d'entraide ;
- une commission indépendante d'experts (CIE) instituée par le Conseil fédéral a mené de 2014 à 2017 une étude sur l'histoire des internements administratifs, complétée par le Programme national de recherche PNR 76 (« Assistance et coercition »), qui étudie la question des MCFA en y associant toutes les parties prenantes et en faisant un lien avec le présent et le futur ; d'autres travaux de recherche ont été lancés par des cantons, les Églises ou encore des associations.

L'art. 15, al. 4 et 5, LMCFA prévoit que l'autorité compétente (OFJ) veille à la diffusion et à l'utilisation (valorisation) des résultats de l'étude scientifique.

La charte de projet élaborée par l'OFJ vise à clarifier le mandat donné à l'art. 15 LMCFA, à définir les objectifs, les lignes directrices et les groupes cibles de la valorisation et à proposer des mesures concrètes de mise en œuvre ; celles-ci ont été choisies sur la base d'un premier bilan des travaux de recherche menés jusqu'à présent et des mesures de transmission du savoir déjà prises.

Valorisation

La valorisation comprend la diffusion et l'utilisation des résultats de l'étude scientifique, d'une part, et du travail de mémoire politique, d'autre part, et favorise la culture du souvenir.

La valorisation est un élément essentiel permettant de compléter le travail de mémoire politique mené au plan fédéral. Elle vise aussi à ancrer le sujet dans la mémoire collective de la Suisse.

Objectifs supérieurs

Les objectifs supérieurs de la valorisation peuvent être résumés comme suit.

- Éviter l'oubli** La valorisation fait partie intégrante d'un travail de mémoire qui se veut durable. Elle vise à mieux faire connaître le sujet, à lui donner de la visibilité et à renforcer la mémoire collective sur l'histoire des MCFA et sur le processus qui l'a mise en lumière.
- Comprendre le présent** La valorisation contribue à montrer et à expliquer les conséquences sociétales des MCFA sur la situation actuelle des victimes et sur la pratique actuelle en matière d'assistance.
- Tirer les leçons pour l'avenir** La valorisation contribue à appliquer les enseignements tirés du passé aux enjeux présents et futurs. En jetant un pont entre le passé et le présent et entre la recherche et la pratique, elle vise à faire des liens avec des questions et défis d'aujourd'hui et de demain.

Champs d'action

Les champs d'action suivants peuvent être déduits du mandat légal inscrit aux art. 15 et 16 LMCFA et des objectifs supérieurs définis ci-dessus.

- Mettre à disposition** Mettre à disposition et diffuser des informations (générales) exhaustives sur le thème des MCFA, sous une forme appropriée et adaptée au besoin d'information des différents groupes cibles (diffusion des résultats).
- Transmettre** Transmettre aux groupes cibles, sous une forme appropriée, les informations et les connaissances tirées de la recherche et du processus de mémoire (utilisation des résultats) : quel est l'état d'avancement des travaux de recherche ou quelles en sont les conclusions ? Qu'est-ce qu'on peut en déduire pour le présent et pour l'avenir ?
- Sensibiliser** Sensibiliser le public, les autorités, les institutions et les particuliers aux conclusions de l'étude scientifique, au vécu des victimes et aux conséquences que les MCFA ont aujourd'hui encore sur les personnes en question. Encourager le débat sur des sujets (d'actualité) apparentés et sur l'histoire sociale de la Suisse.
- Documenter** Fournir une vue d'ensemble du sujet et élaborer une documentation sur le processus de mémoire.

Pour désigner les activités menées dans le cadre de la valorisation, on recourt à la notion de médiation. On entend par là les activités postérieures aux travaux de recherche, définies comme suit.

La médiation englobe toutes les activités visant à informer des personnes, sous une forme adaptée et compréhensible pour elles, sur des questions scientifiques ou sociétales, et à leur permettre de faire un lien entre le thème traité et leur propre vécu ou savoir, pour qu'elles puissent agir en conséquence.

Autorité responsable

C'est l'Office fédéral de la justice (OFJ)¹ – plus précisément l'unité Mesures de coercition à des fins d'assistance et placement extrafamiliaux antérieurs à 1981 (MCFA) – qui est compétent pour la diffusion et l'utilisation (valorisation) des résultats d'étude conformément à l'art. 15 LMCFA, ce en collaboration

¹ Voir l'art. 1 de l'ordonnance du 15 février 2017 relative à la LMCFA (OMCFA ; RS 211.223.131).

Processus de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981

Valorisation des résultats : charte de projet (résumé)

avec les organismes responsables de l'étude scientifique. La Confédération s'engage en outre en faveur de la mise en place de symboles commémoratifs par les cantons (art. 16 LMCFA).

L'OFJ se charge des tâches suivantes dans le cadre du projet de valorisation :

Compléter et coordonner	L'OFJ complète et coordonne les activités de transmission en cours (en particulier celles de la CIE, du PNR 76 et d'autres acteurs). Il entend également faire avancer les travaux visant à préserver la mémoire (symboles commémoratifs des cantons) et leur donner de la visibilité.
Soutenir et mettre en œuvre	L'OFJ soutient financièrement ou d'une autre manière les projets de diffusion d'informations et de transmission de savoir ou lance et met en œuvre ses propres projets.

Objectifs

Le projet de valorisation poursuit les objectifs suivants :

Fournir une vue d'ensemble et informer	Établir une vue d'ensemble, à l'échelle nationale, des MCFA et donner des informations générales sur le thème, y compris sur le processus de mémoire. Permettre aux personnes intéressées d'accéder facilement à ces informations.
Assurer une transmission exhaustive du savoir	Élaborer et mettre en œuvre des mesures adaptées et ciblées pour compléter les activités de transmission en cours, après qu'un potentiel d'amélioration, notamment en matière de coordination, a été identifié (combler les lacunes).
Mener une réflexion	Mettre en œuvre des mesures de sensibilisation destinées aux politiques, aux autorités, aux institutions et au personnel spécialisé. Mener, à la lumière des enseignements tirés du processus de mémoire, une réflexion sur la pratique actuelle des autorités et des institutions et sur l'évolution du droit.

Groupes cibles

Les groupes cibles suivants sont visés à l'art. 15 LMCFA :

Le public	<p>La loi (art. 15, al. 5, let. c, LMCFA) mentionne le public comme groupe cible : il s'agit de la société tout entière, c'est-à-dire de la population suisse. Ce groupe comprend également les personnes concernées, leur famille et leurs descendants.</p> <p>L'objectif est de faire prendre conscience de l'histoire des MCFA ainsi que du travail de mémoire politique qui a été réalisé. Connaître les mécanismes et les effets des MCFA doit faire partie de la conscience collective historique.</p>
Les écoles	<p>La LMCFA mentionne comme autre groupe cible (art. 15, al. 5, let. b) l'école obligatoire (de l'école enfantine à la 9^e année) et les écoles du degré secondaire II (à savoir les gymnases, les écoles de culture générale et les écoles professionnelles).</p> <p>L'objectif est d'intégrer le thème des MCFA et les questions qui s'y rapportent dans l'enseignement et de rendre ce savoir accessible aux générations futures.</p>

Les autorités, les institutions et les particuliers Le troisième groupe cible nommé dans la LMCFA (art. 15, al. 5, let. c) est constitué des autorités, des institutions et des particuliers qui, selon le droit en vigueur, sont chargés de la question des MCFA.

L'objectif est de sensibiliser les personnes en question à l'importance et aux effets des MCFA sur leur pratique.

Mesures

Le projet de valorisation des MCFA comprend différentes mesures, axées sur les groupes cibles et adaptées aux objectifs visés, qui sont destinées à soutenir les activités en cours et à combler les lacunes identifiées.

Informations de base	
Plateforme web	L'OFJ met en place une plateforme web nationale réunissant une documentation complète sur le thème des MCFA. Elle comprend une banque de données répertoriant tous les travaux de recherche menés sur le thème des MCFA et donne une vue d'ensemble de tout le matériel didactique disponible. Les symboles commémoratifs des cantons et d'autres lieux du souvenir sont également mis en évidence.
État des lieux de la recherche	L'OFJ fait élaborer, selon des critères scientifiques, un état des lieux de la recherche sur le thème des MCFA, faisant le bilan des travaux menés au cours des dernières années, étude scientifique comprise (CIE, PNR et autres travaux de recherche).
Transmission de savoir	
Exposition itinérante	L'OFJ organise une exposition itinérante qui fera halte dans toutes les régions du pays et qui sera enrichie par un vaste programme annexe et par des offres d'activités pour les écoles. Elle sera présentée en dernier lieu sur la plateforme web sous la forme d'une exposition virtuelle.
Outils didactiques	L'OFJ veille à ce que l'offre d'outils didactiques soit développée pour qu'elle couvre toutes les régions linguistiques et tienne compte des exigences du numérique.
Formation continue	Se fondant sur une analyse des besoins, l'OFJ soutient l'organisation de cours de formation continue sur le thème des MCFA destinés aux autorités, aux institutions et aux spécialistes qui s'occupent aujourd'hui des placements extrafamiliaux et des placements à des fins d'assistance.
Aides financières	L'OFJ verse des aides financières ciblées, limitées dans le temps, pour soutenir des projets de tiers, existants ou prévus, visant la transmission du savoir sur les MCFA.
Documentation sur le processus de mémoire	
Publication	L'OFJ publie un rapport (final) sur le travail de mémoire (politique) mené en Suisse sur le thème des MCFA.
Manifestation de clôture	L'OFJ organise une manifestation de clôture du volet « officiel » du processus de mémoire, qui présentera, sous différents angles, tout ce qui a été réalisé et qui fournira l'occasion de dresser un bilan.

Horizon temporel

La mise en œuvre du projet de valorisation est prévue de 2023 à 2028. Ce calendrier tient notamment compte du fait que le PNR 76 publiera les résultats finaux de ses travaux en 2024, résultats qui seront dûment pris en considération.

**Processus de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements
extrafamiliaux antérieurs à 1981** Valorisation des résultats : charte de projet (résumé)

Il s'agira aussi d'assurer la continuité de certaines mesures (par ex. maintien de la plateforme web au-delà de 2028).

Contact

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Domaine de direction Droit public
Unité Mesures de coercition à des fins d'assistance et
placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (MCFA)
Bundesrain 20
3003 Berne
+41 (0)58 462 42 84
sekretariat@fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch
www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/fszm.html